



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

17^e édition des Trophées Philippe Séguin



La 17^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée ! Vous avez jusqu'au 9 décembre pour déposer votre dossier de candidature.

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité – Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2024-2025

Dépôt des candidatures du **24 septembre 2024 au 9 décembre 2024**

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2025

Jury d'audition des clubs : mars 2025

Cérémonie de remise des trophées : mai 2025

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 4 365 bonnes pratiques recensées
- 273 clubs récompensés
- 890 K€ de dotation globale

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 16

DU 15 Novembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion en visioconférence du Mercredi 13 Novembre 2024

Présents : MM. BENOIT – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – ALLIO – IASIO – BERTHELOT – BEN AISSA – RIPPERT – SAHBI – BEN ALI – BERANGIER – ARNAUD – MANIERE – RANC – BERANGER. MMES GARCIA – DOSSARD – D'ASCANIO

APPEL COMITE DE DIRECTION :

Le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 3.4.1.3 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F., fait appel d'une décision disciplinaire sur le dossier N°5 – OPPEDE MAUBEC / SC LUBERON, match N°50866.1, en District 3, BO n°14 bis, décision N°1, pour avoir un réexamen de cette décision.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US D3
BEDARRIDES AVS U14D2
CAMARET AVS D3
CAVAILLON ARC D1
CHATEAURENARD FA D2
ENTRAIGUES ALTHEN FC D4
LE THOR US
ST. MAILLANAIS D2
ORANGE FC
PERTUIS USR U17D1
VELLERON SO U15 Brassage
VIOLES AVS
E. GORDES D2
AV. C. AVIGNONNAIS U14R

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 13 Novembre 2024

Présents : MM. CRESPIN Raymond – ROCHER Lionel – DEPACE Thomas - SANPERE Alain MME GUEGAN Martine – GONDRAN Lina

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 57 : MONDRAGON SP / VELLERON SC – COUPE ESPERANCE du 01/11/2024
DOSSIER N° 58 : VAL DURANCE FA / LUBERON SC – U16 D2 du 03/11/2024
DOSSIER N° 66 : AUTRES PROVENCE US / COURTHEZON JONQUIERES – DISTRICT 3 du 03/11/2024
DOSSIER N° 68 : BONNIEUX FC / GORDES ESPE – FEMININE D1 à 8 du 10/11/2024
DOSSIER N° 69 : ST SATURNIN US / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 09/11/2024
DOSSIER N° 70 : TOURAINE US / LE THOR US – U17 D2 du 09/11/2024
DOSSIER N° 71 : MONDRAGON SPC / LAPALUD US – DISTRICT 4 du 10/11/2024
DOSSIER N° 72 : ST JEAN DU GRES / ISLE BC – FEMININE U13 à 8 du 09/11/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

INFORMATIONS

Remarques sur l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF :

Article 120

« 1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes. »

« 2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs : - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer, - à la date réelle du match, en cas de match remis. Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »

Il convient de distinguer deux points concernant ces règles :

- La qualification qui concerne ce qui touche directement le joueur ou son individualité (ex : enregistrement licence ; suspension, ...).
- La participation qui touche les restrictions collectives (ex : mutés sur la feuille de match ; descentes des joueurs des équipes supérieures, ...)

Dès lors, en application de l'article 120 des Règlements Généraux, dans le cadre d'un match à rejouer :

- Pour la qualification : il y a lieu de se référer à la date de la première rencontre. Attention donc aux joueurs suspendus, ou non qualifiés à la date initiale du match, donné à rejouer
- Pour la participation : il y a lieu, comme classiquement, de se référer à la date réelle du match (à l'inverse donc de la qualification).

Pour rappel donc, un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Par exemple, Pour un match du 01/01/2024 donné à rejouer le 01/04/2024

> Pour la qualification : les joueurs devront être qualifiés à la date du 01/01/2024. Un joueur ayant signé sa licence par exemple le 22/01/2024 ne pourra disputer la rencontre du 01/04/2024.

IMPORTANT : Si un joueur était suspendu le 01/01/2024, il pourra compter cette rencontre dans le décompte de sa suspension mais, il ne pourra pas participer à la rencontre du 01/04/2024.

> Pour la participation : comme pour les matchs remis, en ce qui concerne par exemple la descente de joueurs venant d'équipes supérieures, il faudra se référer à la rencontre officielle de championnat disputée le week-end avant le 01/04/2024.

En conclusion, concernant la participation d'un joueur lors de la rencontre à rejouer, il n'y a pas lieu de prendre en considération le fait qu'il ait participé ou non à une autre rencontre le jour de la date initiale de la rencontre qui a été donnée à rejouer. Seule la date réelle de la rencontre doit être prise en considération concernant la participation des joueurs.

DOSSIER N° 57 : MONDRAGON SP / VELLERON SC – COUPE ESPERANCE du 01/11/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par M. Jean Luc BOUVERAT par courrier électronique le 02/11/2024 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match des joueurs suivants :

- BERNARD Tristan
- ZAARAOUI Noah
- COUDREAU Kevin

Au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des matchs de compétitions officielles dans leur club actuelle en équipe supérieure.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure, il s'avère que les joueurs :

- BERNARD Tristan (4matchs)
- ZAARAOUI Noah (5matchs)
- COUDREAU Kevin (4matchs)

Ont participé à plus de la moitié des matchs en équipe supérieure.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VELLERON SO pour en porter bénéfice à MONDRAGON SPC (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

DOSSIER N° 58 : VAL DURANCE FA / LUBERON SC – U16 D2 du 03/11/2024

Vu la réclamation d'après match portée par M. GUIGUE Fabien dirigeant du SC LUBERON, le 4/11/2024.

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe VAL DURANCE.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que les joueurs de l'entente jouant sous le nom de suivants :

- DAHMANI Soheyb
- HAMMANI Adam

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période.

Par conséquent le club de VAL DURANCE se trouve en infraction avec l'ART 167 Alinéa 2 des RG FFF

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VAL DURANCE pour en porter bénéfice au SC LUBERON.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 66 : AUTRES PROVENCE US / COURTHEZON JONQUIERES – DISTRICT 3 du 03/11/2024

Vu sur la feuille, l'annotation de Mr AUBERT Anthony arbitre officiel :

« A la 45 -ème minute de jeu les joueurs du club de COUTHEZON ne sont pas revenu après la mi-temps ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à COURTHEZON

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 68 : BONNIEUX FC / GORDES ESPE – FEMININE D1 à 8 du 10/11/2024

Vu l'évocation de la capitaine du club de GORDES ESPERANCE Madame DELHOMME Caroline sur la participation de la joueuse HARCHACHE Emilie qui aurait participé à la rencontre en état de suspension.

Vu la confirmation du club de GORDES ESPERANCE en date du 11/11/2024.

Attendu qu'après vérification, la joueuse HARCHACHE Emilie a été rétablie dans ses droits le 23/02/2022. Qu'il convient de noter qu'une erreur administrative ne l'a pas retiré du listing des joueurs suspendus.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit l'évocation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain FC BONNIEUX/ GORDES ESPERANCE = 2 à 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 69 : ST SATURNIN US / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 09/11/2024

Vu le courrier électronique de Mr BAYO secrétaire général de COUTHEZON JONQUIERES en date du 09/11/2024 qui précise :

« L'équipe de COURTHEZON JONQUIERES ne sera pas présente à la rencontre du 9/11/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à COUTHEZON JONQUIERES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 70 : TOURAINE US / LE THOR US – U17 D2 du 09/11/2024

Vu le courrier électronique de L'US THOROISE en date du 08/11/2024 qui précise :

« L'équipe de US THOROISE ne sera pas présente à la rencontre du /11/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à US THOROINE (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 71 : MONDRAGON SPC / LAPALUD US – DISTRICT 4 du 10/11/2024

Vu le courrier électronique de Mr PALUD de LAPALUD en date du 10/11/2024 qui précise :

« L'équipe de LAPALUD ne sera pas présente à la rencontre du 10/11/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LAPALUD (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 72 : ST JEAN DU GRES / ISLE BC – FEMININE U13 à 8 du 09/11/2024

Vu le courrier électronique de Mme Stéphanie CANOVAS du club du BC ISLOIS en date du 09/11/2024 qui précise :

« L'équipe du BC ISLOIS ne sera pas présente à la rencontre du 09/11/2024 et ce pour non-déplacement. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait au BC ISLOIS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 12 Novembre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mme GUEGAN,

Excusé : M. RANC, Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

D3 :

Le match N° 28882935 : TARASCON FC / TOUR D'AIGUES du 17/11 se jouera à 12h45 au stade René Cassin.

Le match N° 28883401 : VIOLES / ST DIDIER PERNES du 17/11 est avancé au Samedi 16/11 à 20h00.

D4 :

Le stade de Fontvieille (St Jean du Grès) est à nouveau disponible pour les rencontres seniors.

Le match N° 28940714 : MORNAS / AUTRE PROVENCE du 17/11 se jouera à 15h00

Le match N° 29204027 : AC AVIGNON / NOVES O. du 17/11 se jouera à 17h00 (Dulcy)

Le match N° 28940579 : VIOLES / MALAUCENE du 17/11 se jouera à 15h00

SECTEUR COUPE

Suite aux décisions de la C.S.R., il y a lieu de prendre note des changements ci-dessous :

Coupe Grand Vaucluse : il faut lire SCL 1 / AC VEDENE LE PONTET 1

Coupe Roumagoux : il faut lire ETOILE D'AUBUNE / BOXELAND C. ISLOIS 1

Coupe Espérance : il faut lire ST JEAN DU GRES 2 / ST. MAILLANAIS 2

S.O. VELLERONNAIS 2 / U.S. PLANAISE 2 **OU** MONDRAGON 2 / U.S. PLANAISE 2

Coupe Grand Vaucluse :

Match remis au 22/12 à 14h30
SCL 1 / AC VEDENE LE PONTET 1
GORDIENNE ESPERANCE 1 / O. MONTELAIS 1
PERTUIS USR 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
FC SAINT REMY 1 / F.A. VAL DURANCE 1

Coupe Espérance :

Le match N° 29953810 : PERTUIS USR 2 / ST DIDIER PERNOISE 3 du 24/11 est avancé au 23/11 à 16h30

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 05 Novembre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, POLI.

Excusés : M. CATALIN, BOCHET, DANY, GARCIA.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Notes à tous les clubs :

Nous vous rappelons que d'après le règlement du Championnat U16 du District Grand Vaucluse, les U14 ne sont pas autorisés à jouer en U16.

Les inversions sont refusées en championnat toutes catégories. Vous êtes priés de trouver un terrain de repli.

Concernant les brassages U15 et les poules pour la suite, vous serez informé dans un prochain PV du déroulé de la phase suivante.

U15 Brassage D2/D3 :

Poule D :

Le match N° 29299017 : **ST SATURNIN US / CHATEAURENARD FA** doit se jouer en semaine ou au plus tard le 22/12/2024.
Merci d'envoyer l'accord des 2 clubs pour jouer en semaine.

U18 D1 :

COURTHEZON JONQUIERES est déclaré forfait général suite à 3 forfaits simple.

U19 D1 :

Le match N° 29014629 : **SARRIANS COM / VAL DURANCE FA** se jouera le 21/12/2024

SECTEUR COUPE

GRAND VAUCLUSE U19

Le match N° 29964553 : **ST DIDIER PERNOISE 18 / CALAVON F. C. 1** est reporté au 21/12/2024 pour cause de coupe Gambardella pour le club de Calavon

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 12 Novembre 2024

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), M. PEGAS, M. BES, M. LE GALL, M. D'ASCANIO, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI,

Excusé : M. VIDAL, Mme NOVELLI,

CORRESPONDANCE

RAPPEL : pour tout changement d'horaires ou de lieux de matchs, il est important de respecter le délai de 8 jours afin de ne pas perturber les désignations d'arbitres.

Nous vous remercions de votre correspondance au sujet d'Octobre Rose.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Le match N° 29525420 : **E.A.F.1 / VENTOUX SUD F.C.** du 27/10/2024 se jouera le 24/11/2024.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D1

Le match N° 29509397 **AVS BEDARRIDAI / US THOROISE 1** qui devait se jouer le 01/12/2024 est reporté pour cause de coupe Amitié. Les clubs si ils le souhaitent peuvent s'arranger pour fixer le match un soir en semaine.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D2

Le match N° 29524960 : **U. S. THOROISE 2 - O. DE BARBENTANE 1** se jouera le 24/11/2024.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Le match N°29729679 : **EAF / AFFM** du 23/11/24 est reporté au 07/12/2024

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, (sauf pour la rentrée du foot) Les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

U6F – U9F

Le 3^{ème} plateau féminin se déroulera le 23 novembre au FCF MONTEUX
Stade Saint Hilaire
84080 Monteux

Accueil des équipes à 10h début 10h30 fin prévu 12h
(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

1ère rotation : Ballon magique 10 minutes
4 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL U6F – U9F

23 NOVEMBRE	PLATEAU 3	MONTEUX FCF
7 DECEMBRE	FUTSAL DE NOEL	EYGALIERES

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.
Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10F – U11F

RAPPEL : Les U8F ne sont pas autorisées à jouer dans la catégorie U10F – U11F (Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Afin de faire des plateaux de secteur, nous avons créé deux poules :

SITE 1	SITE 2
AC VEDENE LE PONTET 1	ST REMY FC
AC VEDENE LE PONTET 2	CALAVON FC
AC AVIGNON 1	CHEVAL BLANC FC
AC AVIGNON 2	PHENIX CAVAILLON
AC AVIGNON 3	TARASCON FC 1
FC ENTRAIGUES ALTHEN	TARASCON FC 2
VENTOUX SUD	MONTEUX FCF

Le 3^{ème} plateau féminin se déroulera le 16 novembre sur 2 lieux différents :
Accueil des équipes à 10h début 10h30 fin prévu 12h

Site 1 :
FC ENTRAIGUES ALTHEN

Site 2
CALAVON FC

Organisation des plateaux :

5 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL U10F – U11F

16 NOVEMBRE	PLATEAU 3	FC ENTRAIGUES ALTHEN	CALAVON FC
30 NOVEMBRE	PLATEAU 4	AC PONTET VEDENE	CHEVAL BLANC FC
7 DECEMBRE	FUTSAL DE NOEL	EYGALIERES	

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvauclose.fr

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.
Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

SECTEUR COUPES

Le tirage de la Coupe U18 F à 11 se fera en Janvier

COUPE U15F A 8

1er tour le 14 décembre 2024

EYRAGUES O. / LES ANGLÉS EMAF
STADE MAILLANAIS / FA VAL DURANCE
FC CARPENTRAS / AC VEDENE LE PONTET
US CADEROUSSE / VENTOUX SUD
ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE / AFFM 1
FC ST REMY / ETOILE D'AUBUNE
JS APT 1 / PHENIX CAVAILLON
US TOURAINE / LES MINOTS DU VASIO
BC ISLE / FC CHEVAL BLANC

COUPE GRIOLET U18F

1er tour le 14 décembre 2024

EXEMPTS : US TOURAINE – US CADEROUSSE – VENTOUX SUD – PERTUIS USR – ENT GRAVESON – PHENIX CAVAILLON – CHEVAL BLANC FC

ST JEAN DU GRES FONVIEILLE / AFFM

COUPE DE L'AMITIE A 8

1er tour le 1 décembre 2024

O NOVAIS / AS BEDARRIDES
ST ANDIOL OLYMPIQUE / PHENIX CAVAILLON
SOC VILLELAURE / CHEVAL BLANC FC
ESP GORDES / USR PERTUIS
CARPENTRAS FC / MALAUCENE RG
ST DIDIER PERNES 2 / O. BARBENTANE
VENTOUX SUD / US LE THOR 1
AS LES VALAYANS / MOLLEGES EYGALIERES FC
DENTELLES FC / LES ANGLÉS EMAF
AS RASTEAU / LES MINOTS DU VASIO
ETOILE D'AUBUNE / BONNIEUX O.
AC VEDENE LE PONTET / TRAVAILLAN AS
AUREILLE FC / ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE

Date prévisionnelle des prochains tours : 09/02 Cadrage – 16/03 ¼ de Finale – 06/04 ½ Finale

COUPE CHABAS FEMININE 11

1er tour le 12 janvier 2024

EXEMPTS : US THOROISE – ST DIDIER PERNES

US TOURAINE / VENTOUX SUD
EYRAGUES O. / LES ANGLÉS EMAF
FCF MONTEUX 2 / AC VEDENE LE PONTET
NOVES O / VILLELAURE SOC
BEDARRIDES AS / AC AVIGNON 2
PHENIX CAVAILLON / ETOILE D'AUBUNE

Date prévisionnelle des prochains tours : 16/02 ¼ de Finale – 13/04 ½ Finale

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 05 Novembre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, BEN MALEM Mohamed, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE, Mme Leïla ZAKARIA & Sabah BADJI

Assistent : MM. Adil MOURABIT

Excusés : M. MAKHECHOUCHE Youssef, Fouad BOUAISS,

Reçus : MM. EL OOUAAZIZI Abdel & AZEHAF Karim

Téléphone : M. Mourad ZEGHLI

PROCHAINE CDA MARDI 12 NOVEMBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL : LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

Rappel important concernant les sanctions administratives :

- ✓ Les sanctions administratives doivent être émises exclusivement par l'arbitre central et uniquement sur le terrain de jeu.
- ✓ En ce qui concerne les comportements répréhensibles survenant en dehors du terrain, les officiels ne doivent pas attribuer de cartons rouges ou jaunes.
Ils sont tenus de rédiger un rapport détaillé et de l'adresser à la commission compétente.

1) Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.

2) Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance et de supprimer de la feuille de match toute personne qui serait absente.

3) Concernant le challenge Fair-Play de la Famille MJC, la CDA demande aux arbitres officiant en catégorie jeunes de U14 à U 19 D1 uniquement, de retourner pour le mardi soir au plus tard les fiches d'évaluation concernant ces rencontres.

4) **Rappel important concernant la sécurité et la santé des intervenants sur les rencontres que vous dirigez.**

La CDA vous demande d'appliquer le protocole « commotion » qui vous a été adressé par courriel.

5) Dans l'optique d'améliorer et de faire évoluer notre environnement de travail, Adil Mourabit, dans le cadre de son action en sa qualité de CTDA, sollicite l'ensemble des arbitres à donner leur avis sur quatre domaines spécifiques :

- La communication
- Les désignations
- La formation
- Les observations et tutorats

Il vous invite également à soulever tout autre sujet qui vous semble pertinent dans le dernier chapitre prévu à cet effet.

L'objectif est d'identifier les aspects nécessitant des améliorations ou des ajustements, sans pour autant rechercher à attribuer des responsabilités individuelles.

C'est une opportunité pour vous de partager vos opinions et d'être entendus, afin de contribuer concrètement à notre progression collective.

Vous avez le choix d'inscrire votre nom ou de rester anonyme, selon votre préférence. L'essentiel est de recueillir des retours constructifs et utiles.

Veillez trouver ci-dessous, le lien Forms :

<https://forms.office.com/e/7LvvvSRbYr>

CLUBS :

Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 8 jours à l'avance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Lecture et approbation PV du 29 octobre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur HOORNAERT Vincent**, reçu votre courriel relatif au match RCB Bollène contre Avenir Goult Roussillon du 6 octobre 2024 à 15h15, lu, pris note remerciements pour ces informations
- **Monsieur YAHIA BENATTIA Zinedine**,
 - Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
 - Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **Madame DIHA Inaya**,
 - Noté votre présence à la réunion Foot féminin/arbitres
 - Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur HAMNACHE Mohamed**, noté votre absence excusée à la réunion Foot féminin/arbitres
- **Monsieur GAJDAOUI ALAOUI Khalid**, noté votre absence excusée à la réunion Foot féminin/arbitres
- **Monsieur GARCHI Ouali**,
 - Noté votre présence à la réunion Foot féminin/arbitres
 - Reçu vos remerciements pour l'accueil du club de l'USR Pertuis, transmis au club

- Reçu vos remerciements pour l'accueil du club de l'O. Novais, transmis au club
- **Monsieur HMIMSA Jibril**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur HAKIMI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur BANITE Merwane**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur DRIBAL Yanis**, reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **Monsieur VAN MEEL Alan**, reçu vos félicitations à Mme Bouhdache Ines pour sa prestation, remerciements, transmis à l'intéressée
- **Monsieur EZKYIOUH Mohamed**, reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur BOUATIA Samir**, reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur GOREN Ferhat**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur COLOMBO Stephan**, noté votre présence à la réunion Foot féminin/arbitres
- **Monsieur BOUATA Samir**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur ROSSO Loyd**, reçu votre courriel, lu, pris note de votre absence au test écrit
- **Monsieur BELHADRI Yanis**, reçu votre courriel, lu, pris note de votre absence au test écrit
- **Monsieur MARQUIER Gérard**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, reçu votre courriel, lu, pris note de votre absence au test écrit
- **Monsieur CHFIRA Norddine**, reçu votre courriel, lu, pris note une réponse vous a été apportée par mail
- **Monsieur BARUQUE Yoann**,
- Reçu votre courriel, lu, pris note, concernant l'excellent comportement de Monsieur Hamos Soulemane joueur désigné en AA sous le couvert de la licence à points.
- Reçu votre courriel concernant l'état du traçage du stade Pagnetti à cavillon, lu, pris note, transmis commission des terrains

PROMOTION ARBITRAGE / CTDA :

- La convention « Classe arbitrage » avec le collège Roumanille a été renouvelée en présence de Christophe Benoît, Claire Blanc et Adil Mourabit.
- Le [District Grand Vaucluse de Football](#) a le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle classe pour arbitres au sein de l'école [VOLT par l'Image et le Son / École Numérique des Apprentissages](#), à Avignon.
Présents pour l'occasion Christophe Benoit (Président) et Adil Mourabit (CTDA) accompagnés de Fouziya Limoan (Directrice de Volt) et Farid Morghadi, Educateur Spécialisé
- FIA Septembre, les 15 candidats ont été reçu à 'examen de certification félicitations aux lauréats
- Une enquête de satisfaction a été envoyée à tous les arbitres sous la forme d'un lien vers un Google Form. Nous tenons à remercier d'avance tous les officiels qui prendront le temps d'y répondre.

REPRISE ABITRAGE AU CENTRE D1 :

A la demande de Monsieur GHAJDAOUI ALAOUI Khalid, considérant le RI de la CDA, que dans son pouvoir souverain d'appréciation et d'application dudit texte, la CDA a décidé à l'unanimité de réintégrer Monsieur GHAJDAOUI ALAOUI Khalid arbitre (centre) D1 à compter du 15 octobre 2024.

COURRIERS LIGUE :

- **CTRA Cyril Boureau**, Reçu votre courriel concernant la préparation du calendrier des formations de la seconde partie de saison pour la section futsal.

COURRIERS DISTRICT

- **SERVICE COMPETITIONS**,
- Reçu votre courriel confirmant l'envoi de la demande de licence arbitre
- Reçu le PV CDA format PDF remerciements
- Reçu et pris note du décalage de la rencontre en U14 D2 FC Carpentras / Etoile d'Aubune à 16h30
- Reçu et pris note du report de la rencontre U18 F US Caderousse / AFFM Mondragon eu lundi 11 novembre 15 h00
- Reçu et pris note du report de la rencontre D4, N° 29203873 : LE THOR US / ETOILE D'AUBUNE se jouera à 13h au stade Roger Faury au Thor.
- Reçu et pris note du report de la rencontre U16D1 Ent.J. Gallia C. Graveson / Le Pontet Vedène du dimanche 3 novembre pour un problème d'indisponibilité terrain, à la date du 9 février 2025
- Reçu et pris note du report de la rencontre Réveil du Grozeau Malaucène / Bollène U16D2 Poule A du 03/11/2024 est reportée au 06/11/2024 à 16h30.
- Reçu le dernier badge Observateur/ tuteur, remerciements
- Reçues les différentes convocations, remerciements
- Reçu et pris note des modifications des rencontres :
 - Coupe Grand Vaucluse U15 : SAINT SATURNIN US / ROGNONAS SC à 9h
 - U17 D2 : SAINT SATURNIN US / NYONS à 10h45
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel concernant le trop-perçu, lu, pris note, remerciements
- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**, Reçu votre réponse aux différentes questions de la CDA, lu, pris note, remerciements

COURRIERS CLUBS

- **US AVIGNON**, reçu votre courriel relatif à l'arrêté municipal concernant le stade Gorlier, les rencontres suivantes devront être jouées à une date ultérieure
- U 15 brassage D2 D3 poule B, US Avignon contre Sporting club de Montfavet
- Seniors district 3 poule d US Avignon 2 contre FC Saint-Rémy 2
- Seniors district 1 US Avignon Avenir Goult Roussillon
- **MJCV**, reçu votre courriel concernant le match MJCV contre Bollène foot se déroulant à 12h00 au stade Hidalgo 1 cours de la liberté 26290 Donzère, match de championnat d 4 poule B devant se jouer sur terrain neutre
- **CAVAILLON ARC**, reçu votre courriel concernant le match le match coupe Grand Vaucluse, Cavillon ARC contre Camaret AS qui se jouera à Cavillon au stade Jean Roman
- **ET. S BOULBON**, reçu votre courriel, lu, une réponse vous a été apportée par mail
- **ETOILE D'AUBUNE**, noté votre présence à la CDA de ce jour
- **U.S.R PERTUIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais

- **DENTELLES F.C.**, reçus vos félicitations concernant la prestation de Monsieur Adnane Merzoug lors de la rencontre U15 D1 entre Dentelles FC et Maillane, remerciements, transmis à l'intéressé
- **FC ALPILLES**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST.O.C. VILLELAURE**, reçus vos félicitations concernant la prestation de Monsieur CHERGUIA Ahmed pour sa prestation d'arbitre lors du match n° 29299016, dimanche 3 novembre, ARC CAVAILLON - Entente SOC VILLELAURE/ ES CUCURONNAISE, remerciements, transmis à l'intéressé
- **FC CHEVAL BLANC**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **ST.O.C. VILLELAURE**, reçus vos félicitations concernant pour le très bon arbitrage de Monsieur Fatnassi Balir lors de la rencontre de D3 Poule B Nyons RCB Bollene, ainsi que des 2 assistants bénévoles, remerciements, transmis à l'intéressé
- **FC AUREILLOIS**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST. MAILLANAIS**, reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **EMAF LES ANGLÉS**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible

COURRIERS DIVERS :

- **Famille Mjc Foot Avignon**, Reçu votre courriel relatif à la grille d'évaluation manquante.

Questions diverses :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

Le Président lève la séance à 21h15

Réunion du Mardi 12 Novembre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, BEN MALEM Mohamed, Fouad BOUAIS, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE, MAKHECHOUCHE Youssef, Mme Leïla ZAKARIA & Sabah BADJI

Assistent : M. Christophe BENOIT.

Excusés : M. Loïc DE CASTRO SILVA,

PROCHAINE CDA MARDI 19 NOVEMBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL : LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

Rappel important concernant les sanctions administratives :

- ✓ *Les sanctions administratives doivent être émises exclusivement par l'arbitre central et uniquement sur le terrain de jeu.*
- ✓ *En ce qui concerne les comportements répréhensibles survenant en dehors du terrain, les officiels ne doivent pas attribuer de cartons rouges ou jaunes.
Ils sont tenus de rédiger un rapport détaillé et de l'adresser à la commission compétente.*

6) Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.

7) Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance et de supprimer de la feuille de match toute personne qui serait absente.

8) Concernant le challenge Fair-Play de la Famille MJC, la CDA demande aux arbitres officiant en catégorie jeunes de U14 à U 19 D1 uniquement, de retourner pour le mardi soir au plus tard les fiches d'évaluation concernant ces rencontres.

9) Rappel important concernant la sécurité et la santé des intervenants sur les rencontres que vous dirigez.

La CDA vous demande d'appliquer le protocole « commotion » qui vous a été adressé par courriel.

10) Dans l'optique d'améliorer et de faire évoluer notre environnement de travail, Adil Mourabit, dans le cadre de son action en sa qualité de CTDA, sollicite l'ensemble des arbitres à donner leur avis sur quatre domaines spécifiques :

- La communication
- Les désignations
- La formation
- Les observations et tutorats

Il vous invite également à soulever tout autre sujet qui vous semble pertinent dans le dernier chapitre prévu à cet effet.

L'objectif est d'identifier les aspects nécessitant des améliorations ou des ajustements, sans pour autant rechercher à attribuer des responsabilités individuelles.

C'est une opportunité pour vous de partager vos opinions et d'être entendus, afin de contribuer concrètement à notre progression collective.

Vous avez le choix d'inscrire votre nom ou de rester anonyme, selon votre préférence. L'essentiel est de recueillir des retours constructifs et utiles.

Veillez trouver ci-dessous, le lien Forms :

<https://forms.office.com/e/7LvvyvSRbYr>

CLUBS :

Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 8 jours à l'avance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Lecture et approbation PV du 05 novembre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur SIJELMASSI-IDRISSI Soufiane**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur GHAJDAOUI ALAOUI Khalid**, Reçu vos remerciements,
- **Monsieur BEN MALEM Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur VAN MEEL Alan**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur MERZOUG Ilias**,
 - Reçu votre courriel, lu pris note
 - Reçue votre feuille de frais, transmise au service comptabilité
- **Monsieur SAHLI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur POPESCU Cyril**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil et le déroulement de la rencontre Oppède Maubec/ Vignères, transmis aux intéressés
- **Monsieur IKAN Moussa**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur SAHLI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur KEBBOUR Zineddine**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur RAHIH Adam**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur ROSIC Ivan**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur BOUATIA Samir**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur KARA ALI Abess**,
 - Reçu votre courriel, lu pris note
 - Reçu également vos éclaircissements demandés par la commission des arbitres, remerciement
- **Monsieur SAHBI Jamel**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur BOUYADMAREN Ez Eddine**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Madame BOUHDACHE Inès**, Reçu votre courriel concernant vos équipements, lu pris note, un courriel a été adressé à votre club
- **Monsieur HMIMSA Chadid**, Reçu votre courriel, lu pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **Monsieur DARRAZI Najim**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur CHANCHOU Nicolas**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur KADDOURI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note

PROMOTION ARBITRAGE / CTDA :

- Le test écrit pour les arbitres seniors s'est déroulé le samedi 9 novembre. Deux dates de rattrapage seront annoncées prochainement. Nous tenons à rappeler que les arbitres qui n'ont pas réussi le test ou qui ne s'y sont pas présentés seront soumis aux dispositions prévues par le règlement intérieur.
- Une enquête de satisfaction a été envoyée à tous les arbitres sous la forme d'un lien vers un Google Form. Nous tenons à remercier d'avance tous les officiels qui prendront le temps d'y répondre.

COURRIERS LIGUE :

- **CTRA Cyril Boureau**, Reçu votre courriel concernant la préparation du calendrier des formations de la seconde partie de saison pour la section futsal.
- **AMZALLAG Simon**, reçu votre courriel concernant les problèmes de rapport sur my FFF li prit note remerciements.
- **SECRETARIAT CRA, Monsieur Florian Brevet**, Reçu le dossier de l'interdistrict à destination des stagiaires, ainsi que le tableau récapitulatif

COURRIERS DISTRICT

- **SERVICE COMPETITIONS**,
 - Reçu et pris note du déroulement du match Le Thor / Avignon Ouest à 15h15 Stade Bourdis au Thor
 - Reçu votre courriel concernant les validations des DMA arbitres
 - Reçu et pris note du report de la rencontre Monteux Féminin2 / US Touraine au 01/12/2024
- **SERVICE COMPTABILITE**,
 - Reçu votre courriel (demande RIB arbitre)
 - Reçu votre demande de modification concernant la péréquation de 10/2024
- **SECRETARIAT ADMINISTRATIF**, Reçu votre courriel, un arbitre devrait être désigné sur la rencontre
- **COMMISSION FEMININE**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible

COURRIERS CLUBS

- **US AVIGNON**, reçu votre courriel relatif aux matchs :
 - U 14 D2, US Avignon contre Villeneuve à 13h00
 - U19 D2 US Avignon contre Camaret US
- **U.S.R PERTUIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **O. SALTESIEN**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. AUREILLOIS**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **AS RATEAU**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **F.C. AVIGNON OUEST**, reçu votre courriel, une réponse vous a été apportée par mail
- **ST MAILLANAIS**, reçu votre courriel, lu, pris note, remerciements, transmis aux intéressés
- **ETOILE D'AUBUNE**,
 - Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
 - Reçu les documents manquants concernant la licence de votre arbitre
- **ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE**,
 - Reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible

- Reçu votre courriel concernant les problèmes d'organisation de terrain la rencontre du 10/11/2024 Féminine à 8 ST DIDIER PERNES / TRAVAILLAN se jouera à 10h stade Rame
- **SP.C. CAROMBAIS**, Nous avons bien reçu vos remerciements concernant l'intervention de Monsieur Adil Mourabit du CTDA sur la sensibilisation à l'arbitrage au sein de votre club, et les avons transmis à l'intéressé.
- **F.C. CHEVAL BLANC**, reçu votre courriel, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **AC AVIGNON**, reçu votre courriel relatif aux horaires de matchs du 17/11/2024, lu pris note :
 - **U17D1 : ACA - CALAVON FC** à 9h
 - **U15D1 : ACA - US LAPALUTIENNE** à 11h
 - **D1F : ACA - FC MONTEUX** à 13h
- **AC AVIGNON**, reçu votre courriel relatif aux horaires de matchs du 16/11/2024, lu pris note :
 - **U15FR : ACA - AUBAGNE FC** à 14h
 - **U18FR : ACA - FC ST VICTORET** à 15h45
 - **U18D1 : ACA - GRAVESON ENT** à 17h45

COURRIERS DIVERS :

- **Famille MJC Foot Avignon**, Reçu votre courriel relatif aux la grilles d'évaluation manquantes.
- **Madame El Kadi Amina**, reçu votre courriel, lu, pris note, l'accompagnement sera fait par le président.

Questions diverses :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

Le Président lève la séance à 19 h45